



INSTITUTION DE COORDINATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

**MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE N°5 DU
SIAMO : CONDUITE DU CHANGEMENT**

**SESSIONS DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES DES GESTIONNAIRES D'IPM**

3^{ème} EDITION

JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 2022 A L'HOTEL ROYAL
BAOBAB DE SOMONE

**THEME :
LE PROJET DU SYSTEME D'INFORMATION DE
L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (SIAMO)**

RAPPORT GENERAL



En vue d'améliorer la gestion technique et la gouvernance des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM), l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO) s'est inscrite, depuis 2019, dans une dynamique d'organisation de sessions annuelles de renforcement des capacités des gestionnaires d'IPM.

Chaque année, des modules sont choisis en fonction des besoins des IPM, des objectifs de l'ICAMO et de la tutelle et des chantiers majeurs de l'assurance maladie obligatoire.

Pour rappel

- en 2019, la première édition a été organisée aux résidences MAMOUNE sur les ratios de gestion de la CIPRES, la nomenclature des actes médicaux et la fiscalité des IPM ;
- en 2021, s'est tenue, en ligne, la deuxième édition sur les principes de base de la comptabilité et le processus d'élaboration des états financiers des IPM ;

Du fait de sa coïncidence avec la mise en œuvre de la phase pilote du **projet du Système d'Information de l'Assurance Maladie obligatoire (SIAMO)**, la session de 2022 a été consacrée aux différentes composantes de ce projet afin de permettre à toutes les parties prenantes de comprendre le contenu du SIAMO, de maîtriser leurs domaines d'intervention et de bénéficier du dispositif d'accompagnement au changement.

A cet effet, **5 séminaires** résidentiels, de trois jours chacun, ont eu lieu **à l'hôtel Royal Baobab de SOMONE**:

- **SOMONE 1** : du 26 au 28 juillet 2022
- **SOMONE 2** : du 2 au 4 août 2022
- **SOMONE 3** : du 23 au 25 août 2022
- **SOMONE 4** : du 30 août au 1^{er} septembre 2022
- **SOMONE 5** : du 6 au 8 septembre 2022

A l'occasion de ces cinq ateliers, deux objectifs principaux étaient ciblés :

- l'appropriation par les IPM des missions et des services effectifs de l'ICAMO ;
- l'appropriation par les IPM du contenu et des enjeux du SIAMO.

I- TAUX DE PARTICIPATION

Sur une cible de 150 personnes, un total de **134 participants** a été enregistré au cours des cinq ateliers, soit un taux de participation de **89 %**.

- **SOMONE 1** : 29 participants sur 30
- **SOMONE 2** : 27 participants sur 30
- **SOMONE 3** : 23 participants sur 30
- **SOMONE 4** : 27 participants sur 30
- **SOMONE 5** : 28 participants sur 30



Ce total est réparti ainsi qu'il suit :

- **83 gestionnaires d'IPM ;**
- **7** administrateurs de l'ICAMO hors gestionnaires d'IPM
- **10** techniciens de la tutelle technique, de l'ICAMO, d'expertise France et de la CMU, chargés, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de l'animation des 5 ateliers
- **1** agent d'appui

En plus de cette présence enregistrée à SOMONE, d'autres gestionnaires d'IPM qui n'ont pas pu effectuer le déplacement ont suivi les travaux en ligne.

II- PRESIDENCE DES SEMINAIRES (PORTAGE INSTITUTIONNEL DU PROJET)

En vue de l'affirmation, devant les gestionnaires d'IPM, du portage institutionnel du projet, les autorités du Ministère de tutelle impliquées dans le pilotage du SIAMO ont été invitées à présider les ateliers résidentiels. Ainsi :

- SOMONE 1 a été présidé par le **Conseiller technique du Ministre du Travail ;**
- SOMONE 2 a été présidé par le **Secrétaire général du Ministère ;**
- SOMONE 3 a été présidé par le **représentant du Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale;**
- SOMONE 4 a été présidé par le **Président de la COSRISS, Conseiller technique du Ministre et maitre d'ouvrage délégué du SIAMO ;**
- SOMONE 5 a été présidé par le **Ministre du Travail.**

Ces différentes autorités ont réaffirmé l'engagement du département à accompagner l'ICAMO dans la mise en œuvre de ce projet d'envergure, en particulier et pour une montée en puissance de l'ICAMO, en général.

À côté de ces différentes personnalités, la présence permanente du Président du Conseil d'administration de l'ICAMO ainsi que des représentants d'Expertise France a été notée.

À l'occasion de leurs différentes allocutions, ces personnalités, après avoir magnifié la tenue de ces ateliers, ont relevé l'importance du projet du SIAMO dans le cadre de l'amélioration de la gestion des IPM et du pilotage du système.

Ils ont également insisté sur le fait que la réussite du SIAMO nécessite inévitablement l'implication, la compréhension et l'appropriation de ce projet par les cibles.

Après avoir remercié les partenaires techniques et financiers accompagnant l'opérationnalisation du SIAMO, notamment l'AFD et Expertise France, ils ont terminé leurs différentes allocutions en invitant les gestionnaires d'IPM (PCA,



Gérants, Trésoriers et Secrétaires généraux ...) à participer activement à la mise en œuvre de ce projet en vue d'une montée en puissance de la branche de l'assurance maladie obligatoire.

III- DEROULEMENT ET CONTENU DES SEMINAIRES

A- TOUR DE TABLE POUR LA PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Chaque séminaire a été démarré par un tour de table pour la présentation des participants. À l'occasion de cette présentation, il a été demandé aux participants, après leur identification et celle de leur IPM, de partager les informations relatives:

- à l'état actuel du mode de gestion de l'IPM (gestion informatisée ou gestion au manuel) ;
- à l'état actuel du niveau d'équipement de l'IPM en matériel informatique (IPM déjà équipée, IPM bénéficiaire de l'appui SIAMO, IPM non encore équipée) ;
- au niveau d'équipement de l'IPM en logiciel (développement interne, logiciel métier acheté, Excel, aucun outil) ;
- aux attentes de l'IPM par rapport à l'ICAMO et au SIAMO.

Lors de l'expression des attentes des IPM par rapport au SIAMO, les besoins suivants ont été relevés :

- la digitalisation de la gestion des IPM tout en garantissant sécurité et confidentialité des données;
- la simplification du parcours de soins des bénéficiaires ;
- la gestion électronique des documents pour supprimer ou diminuer les papiers;
- la dématérialisation des relations avec les prestataires pour faciliter la transmission ou éviter les cumuls des factures ;
- l'accompagnement en vue de l'acquisition de logiciels complets pour éviter les compléments de gestion avec Excel ou les tâches manuelles ;
- la sauvegarde des données ;
- la sécurité des données ;
- la disponibilité de la nomenclature des actes et des autres référentiels ;
- la disponibilité du manuel de procédures ;
- des éclairages sur le SIAMO et la remontée des données ;
- la dématérialisation des LG et BC pour une meilleure gestion des antennes régionales de certaines IPM ;



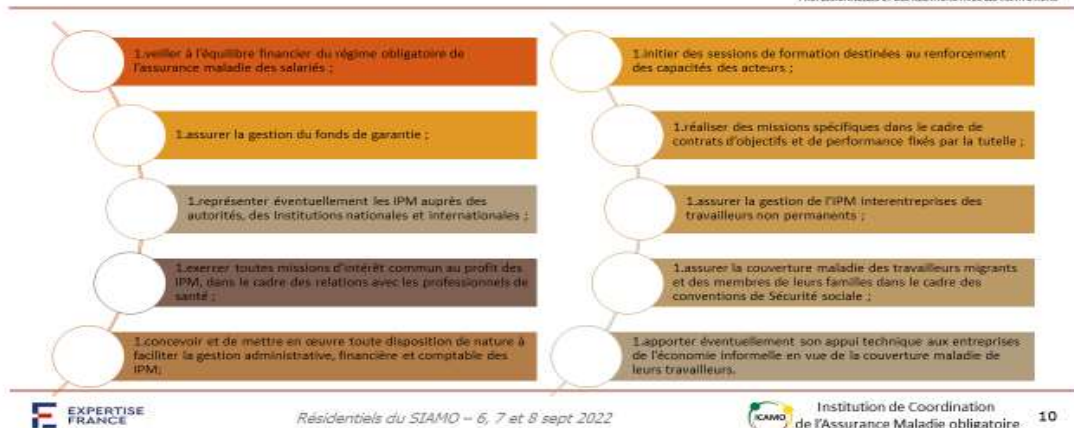
B- PRÉSENTATIONS

À la suite du tour de table, les présentations suivantes ont été livrées par les organisateurs de manière interactif :

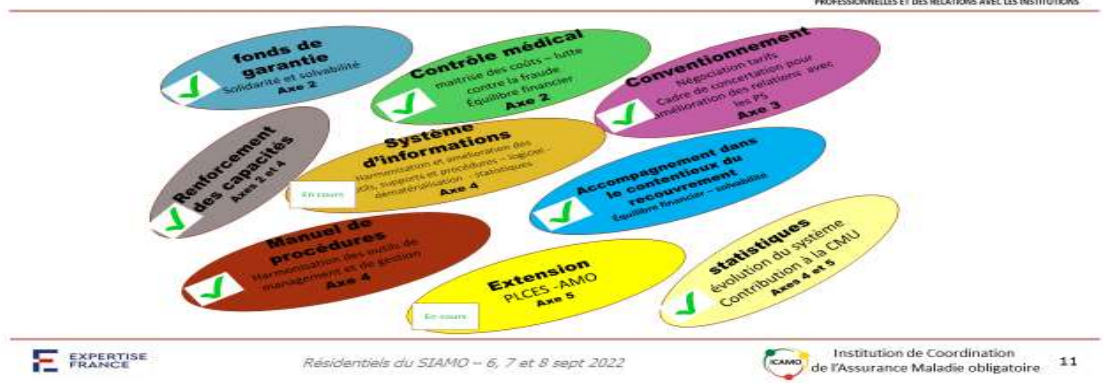
Jour 1 matin :

présentation introductive sur l'ICAMO, ses missions, les services effectifs au profit des IPM

Les missions de l'ICAMO



*Le plan stratégique quinquennal (2018 – 2022)
État des services prévus pour les IPM*



Sur les 9 grands services que l'ICAMO a prévu au profit des IPM entre 2018 et 2022, 7 sont déjà opérationnels (fonds de garantie disponible, médecin conseil des IPM recruté, sessions de renforcement des capacités organisées régulièrement, manuel de procédures des IPM disponible et distribué, accompagnement dans le contentieux du recouvrement disponible, négociation avec les prestataires effectif, production de données statistiques effective).

- ✚ **présentation introductive sur le SIAMO avec un rappel des différentes étapes qui ont conduit à la conception du projet et à la mise en œuvre de la phase pilote**

Le projet SIAMO



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

1

Phase de conception du projet :

- étude diagnostique sur l'existant informatique des IPM afin de connaître leur situation réelle en matière informatique tant sur le plan des équipements, des logiciels, des réseaux et de la codification.
- A partir des résultats de cette étude, les orientations stratégiques auxquelles doit répondre le SIAMO ont été définies
- Sur la base de ces orientations stratégiques, le schéma directeur informatique du système d'information de l'AMO (SDI-SIAMO) a été élaboré avec un portefeuille de 28 projets à mener

2

Phase de mise en œuvre :

- cahier des charges du logiciel métier des IPM élaboré
- étape 1 de la mise en œuvre: phase pilote
- étape 2 de la mise en œuvre : déploiement et généralisation

- ✚ **présentation de l'architecture globale du SIAMO faisant apparaître les cinq composantes de la phase pilote**

Une phase pilote : cinq composantes



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS





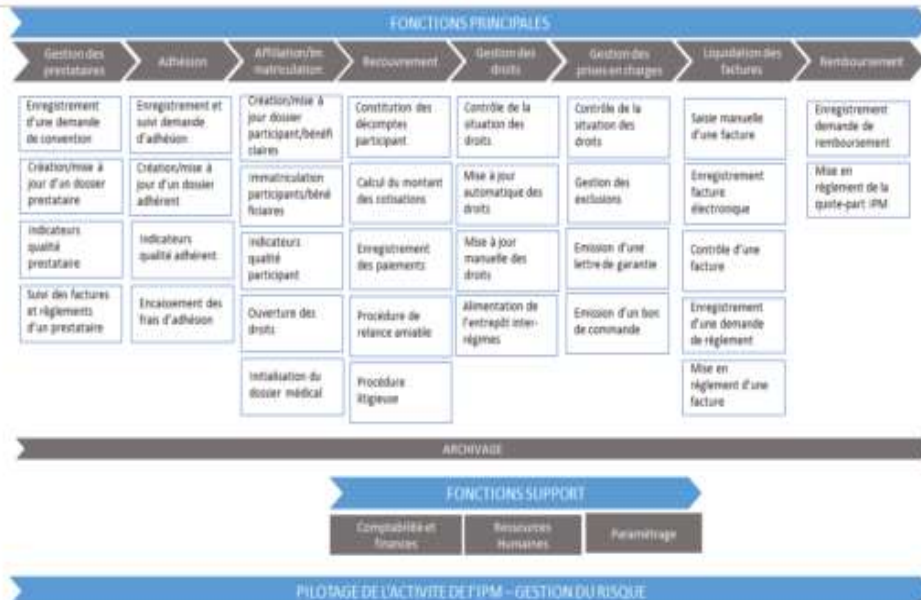
Jour 1 après-midi :

Présentation du détail de la composante « amélioration de la gestion du métier des IPM »

Pour améliorer la gestion du métier des IPM, l'ICAMO, dans le cadre du projet du SIAMO propose 3 éléments essentiels :

- Un **manuel de procédures** mis à la disposition des IPM afin d'harmoniser et de standardiser les procédures techniques, administratives, financières et comptables des IPM ;
- Des **équipements informatiques** mis à la disposition des IPM (en commençant par les IPM les plus nécessiteuses pour leur permettre d'être dans les conditions d'accueillir les innovations proposées ;
- Des **logiciels métiers intégrés et homologués** avec un scénario qui permet à chaque IPM d'opérer un choix indépendant entre les logiciels privés payants, les développements internes ou un logiciel institutionnel gratuit. La liste des logiciels certifiés avec leurs modèles économiques sera publiée par l'ICAMO.

Mise en œuvre d'un logiciel métier intégré dans chaque IPM
Synthèse des fonctionnalités



Jour 2 matin :

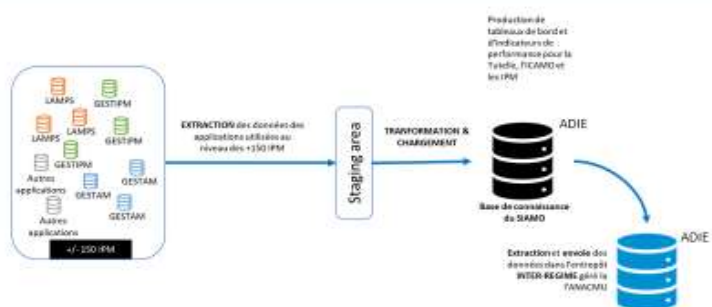
présentation du détail de la composante « amélioration de la gestion de la base de connaissances de l'AMO » et du cadre juridique.

Architecture du SID



Le SID est constituée de données cohérentes et qualifiées à partir d'environnements hétérogènes pour produire des informations utiles tant au niveau national que local. Le producteur de la donnée (IPM) est aussi bénéficiaire d'un service en retour.

Le principe de construction du système est donc celui de la donnée individuelle et anonyme.



L'objectif principal de cette composante consiste, à la suite de la remontée des données individuelles et anonymes par les IPM, à renseigner les indicateurs de gestion et de pilotage et à produire automatiquement des tableaux de bords utiles aux IPM, à l'ICAMO et à la tutelle.

Jour 2 après-midi :

- présentation des objectifs et des actions en cours de la composante « amélioration de la gestion des relations avec les prestataires » ;**
- présentation des objectifs et des actions en cours de la composante « amélioration de la gestion des référentiels utiles à l'AMO » ;**
- présentation des modules du SIGICMU qui pourraient intéresser les IPM dans le cadre de la collaboration institutionnelle avec l'ICAMO.**

À travers ces deux dernières composantes, l'ICAMO, à travers le SIAMO ambitionne :

- de mettre à la disposition des IPM tous les référentiels officiels et utiles à la gestion et au pilotage du système (nomenclature des actes médicaux, tarification, médicaments, professionnels de santé, conventions etc...)



- de mettre à la disposition des IPM et des prestataires des outils leur permettant de dématérialiser leurs échanges (outil dématérialisé d'identification et d'authentification des bénéficiaires à l'exemple des cartes biométriques, outil dématérialisé pour la prescription et la facturation ...) l'essentiel étant de réduire considérablement l'utilisation du papier dans les échanges pour gagner en temps et en efficacité et surtout lutter contre la fraude.

Un diagnostic de ce qui existe du côté de la CMU, des éditeurs privés et des prestataires sera effectué afin de choisir l'outil le mieux adapté aux besoins des IPM

Jour 3 matin :

- 📌 rappel, par les participants, des différentes composantes du SIAMO et de leurs contenus (test du niveau de compréhension et d'appropriation du projet par les cibles);
- 📌 tour de table pour recueillir les impressions de chaque participant sur le projet et les composantes présentées et sur le niveau de prise en compte de leurs attentes;
- 📌 prise en charge des questions ou préoccupations qui n'ont pas fait l'objet de réponse durant les discussions et qui sont ressortis lors du tour de table ;
- 📌 rappel des chantiers en cours de l'ICAMO qui nécessitent la collaboration des IPM (remontée des données ARDAMO 2020 et 2021, étude de ciblage des entreprises non encore adhérentes aux IPM...);
- 📌 renseignement des fiches d'évaluation par les participants ;
- 📌 clôture du séminaire et départ des participants.

C- DISCUSSIONS

Lors des discussions qui ont eu lieu durant et après les présentations, les éléments essentiels suivants ont été évoqués par les participants :

Composante « amélioration de la gestion du métier des IPM »

- les modalités du choix par chaque IPM de son logiciel métier ;
- la prise en charge financière de l'évolution des logiciels existants en vue de leur homologation ;
- les modalités de transition des IPM vers les logiciels homologués ;
- la disponibilité de la solution institutionnelle ;
- le sort des logiciels non homologués et dont les éditeurs n'accepteront pas de se conformer au cahier des charges ;



INSTITUTION DE COORDINATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

- l'homologation des différentes versions d'une solution métier ;
- l'interopérabilité entre les logiciels métier et les autres composantes du SIAMO ;
- la transition progressive vers le manuel de procédures des IPM édité par l'ICAMO
- l'accompagnement des autres IPM en équipements informatiques

Composante « amélioration de la gestion de la base de connaissance de l'AMO »

- la protection des données personnelles et médicales à l'occasion de la remontée vers l'entrepôt ;
- l'archivage et l'hébergement des données ;
- l'anonymisation des données ;
- les justifications du choix de l'individualisation des données ;
- la possibilité de récupération des données en cas d'incidents en local ;
- la nature des données à remonter ;
- la prise en compte lors de l'homologation des logiciels du paramétrage de l'extraction des données (lien entre les logiciels homologués et l'entrepôt)
- l'accès des gestionnaires d'IPM aux tableaux de bord individuels ;
- la périodicité de la remontée des données, de la production et de la transmission des tableaux de bord ;
- la nécessité de transmettre des courriers officiels aux IPM pour la remontée des données
- le mode de remontée des données et la charge de travail des gestionnaires lors de cette remontée

Composantes « amélioration de la gestion des relations avec les prestataires et des référentiels »

- le lien entre les logiciels homologués et la solution qui sera choisie pour la gestion des relations avec les prestataires (SISFACT ou autres) ;
- la possibilité d'intégrer dans le SIAMO un module permettant aux prestataires de vérifier la solvabilité des IPM avant contractualisation ;
- le coût de la solution qui sera choisie pour les prestataires, gage de leur adhésion au projet ;
- la disponibilité des éléments annoncés dans le cadre de la dématérialisation, de l'identification et de l'authentification ;
- l'identification et l'authentification à travers les cartes
- la sécurité de la dématérialisation des lettres de garantie et bon de commande par rapport à la lutte contre la fraude



Autres éléments évoqués lors des discussions

- la fin de la phase pilote et déploiement effectif du SIAMO ;
- les échéances de la disponibilité des services présentées ;
- l'accessibilité du fonds de garantie ;
- les conditions de travail des gérants d'IPM ;
- la poursuite du cadre de concertation entre IPM et prestataires surtout les hôpitaux, les cliniques et les dentistes ;
- la lutte contre l'évasion sociale surtout du côté des assurances privées ;
- la représentation des IPM dans les CA des EPS ;
- les orientations pour le placement des réserves des IPM ;
- la nécessité de mener une étude sur l'état actuel de la dette des IPM envers les hôpitaux et la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de cette dernière.

CONCLUSION

L'organisation des ateliers résidentiels sur le SIAMO a été un succès dans le cadre de la conduite du changement. Un succès noté tant du côté des échanges que de la compréhension et de l'adhésion au projet.

Les gestionnaires rencontrés à SOMONE, à quelques exceptions près, ont apprécié le projet du SIAMO dans son ensemble et attendent vivement l'effectivité des innovations et services annoncés.

À la suite des ateliers, chaque session a fait l'objet d'un groupe WhatsApp pour permettre aux participants de poursuivre leurs échanges et le partage des bonnes pratiques.

Mme COLY Marie Rosalie NGOM

Directrice de l'ICAMO